

## DÉCLARATION COMMUNE DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE DES BARREAUX FRANCOPHONES SUR LES MODES AMIABLES 13 NOVEMBRE 2018

Ces assises francophones 2018 des modes amiables ont rappelé et mis en évidence :

- Le désir des citoyens de s'impliquer activement dans la recherche d'une justice accessible et qui correspond à leurs besoins et attentes ;
- L'importance d'établir un climat de respect mutuel de coopération et d'équilibre dans les relations entre les citoyens ;
- Les bénéfices pour les citoyens et les entreprises de participer à la prévention des conflits et à leur règlement de façon pratique et efficace ;
- Le changement de culture juridique dans lequel s'inscrivent les modes amiables axés sur l'écoute, le partage et la coopération.

Il a également été démontré :

- Que la plupart des systèmes de justice reconnaissent désormais l'obligation d'envisager le recours aux modes de prévention et de règlement des différends avant de saisir le juge ;
- Qu'il existe plusieurs initiatives et projets dans les barreaux francophones, mais qu'ils sont souvent méconnus des barreaux, des praticiens, des citoyens et des intervenants du système de justice ;
- Que des initiatives émergent des divers barreaux de la francophonie qui reconnaissent la nécessité d'une coopération et d'échanges sur les modes amiables ;
- Que les premières assises tenues à Lyon en 2016 ont jeté les bases d'une coopération internationale ;
- Que la tenue périodique des assises francophones sur les modes amiables est nécessaire pour offrir un lieu d'échange et de collaboration propre à améliorer l'offre de justice aux citoyens ;
- Que l'opportunité d'élargir les assises aux Barreaux non francophones doit être discutée ;
- Que les conseils, fédérations et autres regroupements de barreaux francophones doivent être invités à se joindre aux assises et à souscrire à la déclaration commune ;
- Que des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des engagements sont nécessaires; que pour ce faire, chaque signataire désignera au sein de son barreau un référent pour les modes amiables.

LES PARTIES SONT DONC CONVENUES

1. D'établir et de maintenir des échanges d'informations et un dialogue permanent sur les modes amiables de prévention et de règlement des différends ;
2. De s'informer mutuellement de toute modification législative et réglementaire affectant les modes amiables ;
3. De répondre dans les meilleurs délais aux demandes de renseignements réciproques ;
4. D'établir des liens vers leur site Web respectif et y mettre en ligne des informations relatives à leur coopération sur les modes amiables ;
5. De tenir périodiquement des assises francophones sur les modes amiables ;
6. D'inviter les conseils, fédérations ou autres regroupements de barreaux francophones à participer aux prochaines assises et à souscrire à la déclaration commune ;
7. De poursuivre la discussion sur la possibilité d'élargir les assises aux barreaux non francophones ;
8. De mettre en place des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des engagements notamment en impliquant la permanence salariée des barreaux ;
9. De désigner au sein de son barreau ou de l'institution signataire un membre référent des modes amiables, dans la mesure des ressources disponibles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont apposé leur signature,  
Le 12 novembre 2018, à Lyon

Barreau de du Québec  
Me Paul Mathieu GRONDIN  
Bâtonnier

Barreau de Lyon  
Me Farid HAMEL  
Bâtonnier

Conseil National des Barreaux  
Me Christiane FERAL-SCHULH  
Présidente

Conférence des Bâtonniers  
Me Jérôme GAVAUDAN  
Président

Barreau de Paris  
Me Laurent SAMAMA  
Avocat, en représentation  
Du Bâtonnier  
Marie-Aimée PEYRON

Barreau de Bruxelles  
Me Philippe VAN ROOST  
Avocat, en représentation du  
Bâtonnier Michel FORGES


Barreau de Genève  
Me Laurent HIRSCH  
Avocat, en représentation du  
Bâtonnier Lionel HALPERIN

Barreau de Kinshasa-Matete  
Me Coco KAYUDI  
Bâtonnier

Barreau du Luxembourg  
Me Valérie DUPONG  
Vice-bâtonnière

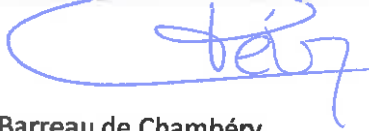
  
BÂTONNIER  
KAYUDI MISAMU COCO  
CNO 1734



OHADA  
Pr Denothé C. SOSSA  
Avocat, secrétaire  
permanent  


Barreau du Vaudois  
Me Cynthia LEVY  
Avocate, en représentation du  
Bâtonnier François ROUX

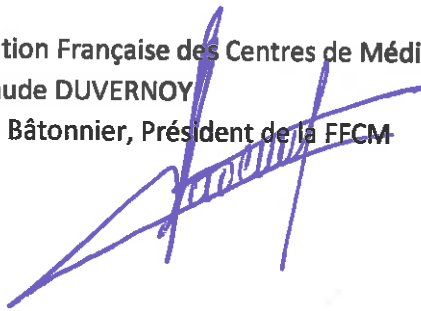
Barreau de Bobigny  
Me Laurence GILLET  
Avocate, en représentation du  
Bâtonnier Valérie GRIMAUD



Barreau de Chambéry  
Me Catherine ANXIONNAZ  
Bâtonnier

Barreau des Hauts de Seine  
Me Pierre-Ann LAUGERY  
Bâtonnier

Fédération Française des Centres de Médiation  
Me Claude DUVERNOY  
Ancien Bâtonnier, Président de la FFCCM



Barreau de Lille  
Hélène Fontaine  
Ancien Bâtonnier



Barreau de Toulouse  
Bertrand DESARNAIS  
Ancien Bâtonnier



CLINIQUE DU DROIT  
DE MONTRÉAL  
Hélène de KOVACHIKH  
